



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 6816

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'obtention par la Bretagne de la terminaison .bzh pour les sites et adresses bretons sur Internet. Il constate que la Guadeloupe a obtenu une terminaison en .gp, que la Réunion l'a obtenue en .re et que la Catalogne l'a obtenue en .cat. Avec cette terminaison, ces régions ont bénéficié d'une nouvelle dynamique sur Internet. Il souhaite savoir ce qu'elle peut obtenir de l'ICANN, organisme américain chargé de distribuer les noms de domaines afin que les Bretons puissent accéder à une terminaison en .bzh pour leurs sites et adresses Internet.

Texte de la réponse

En réponse à des élus qui appelaient son attention sur ce projet, la ministre de la culture et de la communication a eu l'occasion d'exprimer son soutien à l'initiative visant à créer sur Internet une extension « .bzh » pour des sites faisant référence à la Bretagne. Elle observe que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion disposent déjà d'un nom de domaine de premier niveau. Elle réaffirme donc sa position favorable à une démarche originale et de portée symbolique, dont on peut attendre qu'elle bénéficie en premier lieu au domaine culturel. Souhaitant le meilleur succès et un aboutissement rapide pour le projet d'extension, elle autorise ses responsables à faire état auprès de l'ICANN (Internet corporation for assigned names and numbers) du soutien qu'elle exprime.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6816

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6048

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7829